

**Commission des stupéfiants****Cinquante-troisième session**

Vienne, 8-12 mars 2010

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Trafic et offre illicites de drogues et mesures y relatives**Renforcement de l'appui international aux États de l'Afrique de l'Ouest dans leurs efforts de lutte contre le trafic de drogues****Rapport du Directeur exécutif***Résumé*

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 51/18 de la Commission des stupéfiants, intitulée "Renforcement de l'appui international aux États de l'Afrique de l'Ouest dans leurs efforts de lutte contre le trafic de drogues", dans laquelle celle-ci priait le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de lui rendre compte, à sa cinquante-troisième session, de l'application de cette résolution. Il donne un aperçu de l'appui fourni par la communauté internationale aux États de l'Afrique de l'Ouest et à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour surmonter les problèmes liés au trafic de drogues et à la criminalité organisée. Plus précisément, il contient des informations sur les progrès accomplis depuis la Conférence ministérielle de la CEDEAO sur le trafic de drogues comme menace à la sécurité en Afrique de l'Ouest qui s'est tenue à Praia les 28 et 29 octobre 2008, concernant l'application de la Déclaration politique de la CEDEAO sur la prévention de l'abus de drogues, le trafic illicite de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et du Plan d'action régional de la CEDEAO pour lutter contre le problème croissant du trafic illicite de drogues, la criminalité organisée et l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest (2008-2011). Il met également en relief les principales initiatives élaborées à l'appui du Plan d'action régional de la CEDEAO et les efforts déployés par la communauté internationale pour aider les pays de l'Afrique de l'Ouest à lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée en résultant, qui compromettent gravement l'un comme l'autre la sécurité de la sous-région.

* E/CN.7/2010/1.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 51/18, intitulée “Renforcement de l’appui international aux États de l’Afrique de l’Ouest dans leurs efforts de lutte contre le trafic de drogues”, la Commission des stupéfiants a réaffirmé qu’elle était déterminée et résolue à s’attaquer au problème mondial de la drogue dans toutes ses manifestations, au moyen d’une approche commune, coordonnée et équilibrée et suivant le principe de la responsabilité partagée, y compris en ce qui concerne les nouvelles tendances, telle l’utilisation croissante de l’Afrique de l’Ouest comme zone de transit des envois de cocaïne destinés aux marchés internationaux, principalement à l’Europe.

2. La Commission a demandé aux États Membres et aux organisations internationales compétentes, en coordination avec la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO), de renforcer les initiatives et programmes actuels, en particulier ceux conçus et élaborés par les États de l’Afrique de l’Ouest et la CEDEAO, et de faciliter l’élaboration d’autres programmes pertinents que les États concernés jugeront appropriés, afin de lutter contre le trafic de drogues via l’Afrique de l’Ouest en fournissant une assistance technique et financière, notamment en renforçant l’appui aux initiatives sous-régionales de détection et de répression existantes, comme l’initiative pour des opérations conjointes en Afrique de l’Ouest et l’initiative interrégionale financée par l’Union européenne sur l’échange de renseignements entre les États de l’Afrique de l’Ouest, de l’Amérique latine et des Caraïbes.

3. La Commission a invité les États Membres et les organisations internationales compétentes à redoubler d’efforts pour aider les États de l’Afrique de l’Ouest les plus touchés par le problème du trafic de drogues, en particulier la Guinée-Bissau, en gardant à l’esprit la dimension spécifique que revêt ce problème dans ces États et l’urgence qu’il y a à répondre.

4. La Commission a également invité les États Membres et les organisations internationales compétentes, en collaboration avec la CEDEAO et d’autres parties prenantes, à mieux coordonner l’appui qu’ils apportent à l’action menée par les gouvernements des États de l’Afrique de l’Ouest pour en maximiser l’impact.

5. La Commission a invité les États Membres, en particulier ceux qui sont les principaux pays de destination des envois illicites de drogues, notamment de cocaïne, qui sont acheminés via l’Afrique de l’Ouest, à poursuivre leur action visant à réduire la demande de drogues illicites, conformément aux dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

6. La Commission a demandé instamment aux États de l’Afrique de l’Ouest de poursuivre leurs efforts de lutte contre le trafic de drogues et d’adopter des mesures efficaces de réduction de la demande, notamment d’offrir des services de traitement et de réadaptation aux toxicomanes, et de continuer de s’attaquer au problème de la drogue de façon équilibrée et intégrée dans le cadre de leurs priorités en matière de développement.

7. La Commission a invité les États Membres et les organisations internationales compétentes à accorder l’attention voulue, de manière équilibrée et intégrée, aux mesures de réduction tant de l’offre que de la demande lorsqu’ils apportent une aide

aux États de l'Afrique de l'Ouest et, s'agissant de réduction de la demande, tout particulièrement au traitement et à la réadaptation.

8. La Commission a prié le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) de faciliter la coordination de l'action, en consultation avec les États de l'Afrique de l'Ouest et les partenaires internationaux, pour faire face au problème de la contrebande de cocaïne via l'Afrique de l'Ouest, dans le cadre du volet relatif à la lutte contre la drogue du Programme d'action 2006-2010 issu de la Table ronde pour l'Afrique tenue les 5 et 6 septembre 2005 à Abuja en application de la résolution 2005/248 du Conseil économique et social.

9. La Commission a également prié le Directeur exécutif de lui rendre compte à sa cinquante-troisième session de la suite donnée à cette résolution.

Faits nouveaux survenus récemment en Afrique de l'Ouest

Mobilisation du Conseil de sécurité face à la menace que représente le trafic de drogues pour la sécurité de la sous-région et son impact dans le monde

10. Ces dernières années, le trafic de drogues en Afrique a tout particulièrement retenu l'attention au niveau international, comme en atteste le fait que le Conseil de sécurité a examiné, à plusieurs reprises, les menaces que représentent pour la stabilité régionale et la sécurité internationale la contrebande de cocaïne à travers les pays de l'Afrique de l'Ouest, notamment la Guinée-Bissau. En juillet 2009, le Conseil a pris note du rapport de l'UNODC intitulé *Trafics transnationaux et état de droit en Afrique de l'Ouest: une évaluation des menaces*, présenté par le Directeur exécutif de l'Office, et il s'est félicité de l'approche globale multipartite adoptée dans l'aide fournie à la sous-région par le biais de l'Initiative pour la côte de l'Afrique de l'Ouest, menée conjointement par l'UNODC, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat ainsi que l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Tous sont convenus de travailler en synergie à l'appui du Plan d'action régional de la CEDEAO pour lutter contre le problème croissant du trafic illicite de drogues, de la criminalité organisée et de l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest (2008-2011). En novembre et décembre 2009, le Directeur exécutif de l'UNODC a été à nouveau invité à rendre compte devant le Conseil de sécurité de la situation en Guinée-Bissau, en Afrique de l'Ouest et sur le continent africain dans son ensemble, après quoi les membres du Conseil de sécurité l'ont prié de tenir ce dernier régulièrement informé de la situation et des progrès accomplis pour remédier aux problèmes que posent le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest.

11. L'Organisation des Nations Unies participe pleinement à plusieurs processus de paix dans la sous-région, y compris aux efforts de consolidation de la paix et de reconstruction après conflit, par l'entremise de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone, du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, de la Mission des Nations Unies au Libéria et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. La police des Nations Unies dispose de plus de 3 000 agents pour appuyer la réforme du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest. En outre, la Commission de consolidation de la paix, qui est principalement chargée de soutenir

la reconstruction après conflit, a, depuis sa création en 2005, étendu ses activités à la Côte d'Ivoire, à la Guinée-Bissau et à la Sierra Leone; récemment, elle s'est également intéressée à la Guinée. Ainsi, le Fonds pour la consolidation de la paix appuie plusieurs projets de prévention des conflits dans les pays susmentionnés.

Fabrication illicite de drogues en Guinée

12. En juillet 2009, les autorités intérimaires guinéennes ont saisi d'importantes quantités de produits chimiques et de matériel soupçonnés d'être utilisés dans la fabrication de drogues à différents endroits du pays. Les produits chimiques, hautement toxiques pour l'homme, et qui représentaient par conséquent une menace pour la santé publique, ont été par la suite identifiés par l'UNODC, INTERPOL et des experts internationaux mandatés comme étant des précurseurs. Du matériel de fabrication de cocaïne et d'"ecstasy" a également été identifié. L'existence de laboratoires clandestins montre que les cartels de la drogue ne se bornent pas à faire passer en contrebande de la cocaïne par la Guinée, mais qu'ils se dotent aussi progressivement de moyens sophistiqués pour produire sur place des stupéfiants. Ces faits nouveaux sont alarmants pour la stabilité du pays et de la sous-région.

Les efforts nationaux et internationaux commencent à porter leurs fruits

13. Il n'y a pas eu de saisie d'envois en vrac de cocaïne de l'Amérique latine vers l'Afrique de l'Ouest en 2009, si l'on excepte l'interception en septembre au port de Tema (Ghana) d'un navire en provenance du Brésil transportant 160 kg de cocaïne. En outre, le nombre de saisies effectuées dans des aéroports européens en relation avec des vols en provenance de l'Afrique de l'Ouest a reculé. Le regain d'attention au niveau international de la part des organismes nationaux et internationaux de détection et de répression, l'agitation politique en Guinée et la période de transition en Guinée-Bissau ont fait que la région qui auparavant offrait des lieux sûrs aux trafiquants pour leurs activités leur semble moins intéressante. Cependant, des rapports de services de renseignements indiquent que le scénario actuel n'est que le signe d'un repositionnement tactique et que des cargaisons de plusieurs tonnes continueront d'être débarquées en Afrique de l'Ouest, d'autant que les causes sous-jacentes qui ont initialement favorisé les flux perdurent. Il semble que le commerce de drogues illicites se déplacera vers le sud et l'intérieur des terres tant que la question focalisera l'attention internationale.

14. En novembre 2009, les autorités maliennes ont découvert les débris calcinés d'un Boeing de grande taille qui avait atterri sur une piste clandestine dans le nord du pays (à environ 220 km au nord de Bourem, région de Gao). L'avion, qui aurait transporté de la cocaïne provenant d'Amérique latine, n'a apparemment pas réussi à redécoller et l'équipage l'a incendié pour détruire toutes les preuves. Si cette hypothèse se confirme, ce serait la première fois qu'un avion de grande taille capable de transporter des cargaisons de plusieurs tonnes de cocaïne aurait été utilisé sur l'itinéraire de trafic transatlantique.

II. Appui international à l'Afrique de l'Ouest: du processus à l'action

15. En 2008, l'UNODC a réussi à attirer l'attention de la communauté internationale sur la menace que représentaient pour la sécurité en Afrique de l'Ouest le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée. En 2009, l'UNODC, avec l'appui de ses partenaires internationaux et de développement, est parvenu à mobiliser des ressources supplémentaires pour aider la sous-région à combattre le trafic de drogues et la criminalité qui lui y est liée. Les États de l'Afrique de l'Ouest ont également manifesté leur soutien aux déclarations faites lors de la Conférence ministérielle de la CEDEAO sur le trafic de drogues comme menace à la sécurité en Afrique de l'Ouest, tenue à Praia les 28 et 29 octobre 2008, et nombre d'entre eux ont pris des mesures pour appliquer le Plan d'action régional de la CEDEAO. La Commission de cette dernière a également pris les mesures nécessaires pour appliquer la Déclaration politique sur la prévention de l'abus de drogues, le trafic illicite de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest en renforçant sa capacité à lutter contre les drogues et le crime et en assumant le rôle de chef de file, sur la base du principe d'appropriation régionale et de durabilité.

16. Les progrès réalisés par la CEDEAO et ses États membres vont également dans le sens du Plan d'action révisé de l'Union africaine pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (2007-2012) approuvé à la douzième session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine tenue en janvier 2008. La Commission de l'Union africaine a tenu une session extraordinaire en marge de la dix-huitième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, tenue à Vienne du 16 au 24 avril 2009, confirmant ainsi sa volonté d'appliquer son plan d'action révisé avec l'appui de l'UNODC et d'autres partenaires et soulignant les progrès accomplis par la CEDEAO en matière de lutte contre la drogue et de prévention du crime, à commencer par la Conférence ministérielle de Praia, qu'elle a présentée comme un exemple à suivre par d'autres commissions économiques régionales en Afrique. La Commission de l'Union africaine et l'UNODC, dans le cadre de leur projet d'appui à l'application du Plan d'action révisé de l'Union, fourniront à la Commission de la CEDEAO les services d'un expert qui contribuera au renforcement des moyens dont dispose la Commission pour appliquer le Plan d'action régional de la CEDEAO. L'expert commencera ses travaux au sein de la Commission en 2010.

A. Conférence ministérielle sur le trafic de drogues comme menace à la sécurité en Afrique de l'Ouest

17. Les 28 et 29 octobre 2008, la CEDEAO, avec l'appui de l'UNODC et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et en partenariat avec l'Union européenne, a tenu une Conférence ministérielle à Praia pour contrer la grave menace que représente le trafic de drogues pour la sécurité de la sous-région. La Déclaration politique et le Plan d'action régional issus de la Conférence, que les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont ensuite fait leurs à Abuja le 19 décembre 2008, ont jeté les fondements d'un ferme engagement politique et d'un cadre de coopération complet pour lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest. L'UNODC a été chargé de piloter le processus

consistant à traduire la Déclaration politique et le Plan d'action régional en programmes concrets devant être menés par les États membres de la CEDEAO en partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Département des opérations de maintien de la paix, INTERPOL et l'Union européenne.

18. L'application du Plan d'action régional de la CEDEAO sera complétée par des activités nationales et régionales. La Commission de la CEDEAO a été chargée de fournir un appui sous-régional général par le biais d'une stratégie d'application.

19. En outre, l'UNODC a aidé la CEDEAO à organiser une réunion d'experts tenue à Abuja les 12 et 13 mai 2009, pendant laquelle ont été élaborés un plan opérationnel et un mécanisme de suivi et d'évaluation que les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont ensuite fait leurs lors d'une réunion tenue à Abuja le 22 juin 2009.

20. Le coût de la mise en œuvre du plan opérationnel de la Commission de la CEDEAO s'élèvera à 13 millions de dollars des États-Unis environ. Les objectifs du plan sont les suivants: a) redéfinir le rôle et la mission de la CEDEAO dans la lutte contre la drogue et la prévention du crime; b) renforcer les capacités de la Commission pour résoudre les problèmes posés par la criminalité organisée; et c) fixer des priorités claires au niveau sous-régional concernant les initiatives à entreprendre pour atteindre les objectifs contenus dans le Plan d'action régional de la CEDEAO.

21. L'accent sera mis en particulier sur la mise en place de mécanismes de coordination et la diffusion des connaissances. Le mécanisme d'évaluation et de suivi fonctionnera parallèlement au plan opérationnel de la Commission de la CEDEAO pour fournir de nouveaux outils et des orientations plus complètes.

22. Le plan opérationnel a pour objet de compléter les initiatives entreprises par les États Membres. Le plan opérationnel comme le mécanisme de suivi et d'évaluation contribueront à la réalisation des objectifs du Plan d'action régional par le biais d'activités régionales et nationales.

23. Le mécanisme de suivi et d'évaluation vise à établir un cadre général de suivi et d'évaluation permanents des progrès accomplis dans l'application des différents volets du Plan d'action régional de la CEDEAO, y compris au niveau du Conseil de sécurité, et de présentation de rapports à ce sujet.

24. En outre, l'UNODC a élaboré et transmis à 15 États d'Afrique de l'Ouest un questionnaire d'évaluation en vue de recueillir des informations sur les réponses et initiatives nationales liées aux drogues et à la criminalité.

B. L'Initiative pour la côte de l'Afrique de l'Ouest

25. Pour donner suite aux appels réclamant une approche globale et multipartite à l'appui de l'application du Plan d'action régional de la CEDEAO, l'UNODC, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et INTERPOL sont convenus de travailler en synergie pour faire face au problème croissant du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest

par le biais de l'Initiative pour la côte de l'Afrique de l'Ouest, programme conjoint d'assistance technique de renforcement des capacités aux niveaux national et régional, principalement dans des situations d'après-conflit en Afrique de l'Ouest, dans les domaines de la détection et la répression, de la criminalistique, de la gestion des frontières, du blanchiment d'argent et des institutions de justice pénale. Un élément clef du programme est la mise en place de services spécialisés en criminalité transnationale. Le programme proposé répond aux activités prioritaires définies dans le Plan d'action régional de la CEDEAO. Il s'articulera clairement avec les activités mises en œuvre en Afrique de l'Ouest et il sera d'abord mis en œuvre dans les pays suivants: Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Libéria et Sierra Leone. À terme, la portée géographique de l'Initiative sera normalement étendue de manière à englober les 15 États membres de la CEDEAO et la Mauritanie.

26. L'Initiative pour la côte de l'Afrique de l'Ouest a été officiellement lancée à Vienne en avril 2009, en marge de la dix-huitième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. En outre, l'Initiative a été portée à l'attention du Conseil de sécurité lors d'une réunion tenue à New York le 7 juillet 2009, pendant laquelle le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2009/332). Des missions d'évaluation conjointe ont déjà commencé dans quatre pays pilotes.

C. Table ronde des donateurs de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

27. La Commission de la CEDEAO, avec l'appui de l'UNODC et en partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, a organisé à Vienne le 3 décembre 2009 une table ronde, qui a été accueillie par le Gouvernement autrichien. Cette manifestation a été l'occasion de présenter les principales initiatives d'appui au Plan d'action régional de la CEDEAO, notamment le plan opérationnel, les mécanismes de suivi et d'évaluation et les modalités de mise en œuvre.

28. À cette table ronde, la Commission européenne s'est engagée à verser des fonds pour le plan opérationnel et le mécanisme de suivi et d'évaluation. Ces fonds permettront à la Commission de la CEDEAO de renforcer les capacités des structures existantes de lutte contre les drogues et le crime et d'aborder les questions en relation avec la détection et la répression, la justice, la prévention et le traitement de l'abus de drogues et la collecte de données. D'autres représentants de la communauté internationale de donateurs ont affecté des fonds en faveur d'initiatives pour l'Afrique de l'Ouest dans le cadre du Plan d'action régional de la CEDEAO.

29. Les partenaires de la CEDEAO ont souligné leur détermination constante à lutter contre la menace que représentent les drogues et le crime dans la région et ils ont insisté sur l'importance du rôle joué par la CEDEAO à cet égard. En outre, ils sont convenus de renforcer la coopération et la coordination dans la lutte contre le trafic de drogues et les formes connexes de criminalité organisée, en s'appuyant sur le principe de la responsabilité partagée et en adoptant une approche équilibrée, ainsi que de continuer à diffuser des informations à tous les niveaux sur les délits qui leur sont liés, comme la prolifération d'armes légères et d'armes de petit calibre,

la traite des personnes, la contrefaçon de médicaments et toutes les autres formes de trafic dans la sous-région. Les ministres des pays de la sous-région ont réitéré leur attachement au Plan d'action régional de la CEDEAO et demandé un soutien en vue de sa pleine mise en œuvre. Ils ont également souligné la nécessité de traiter tous les aspects du problème, autrement dit de réduire l'offre et la demande de produits faisant l'objet d'un trafic.

III. L'assistance technique en Afrique de l'Ouest

A. Initiatives régionales

1. Travaux de recherche et d'analyse

30. S'agissant de l'Afrique de l'Ouest, l'UNODC s'est attaché à améliorer la connaissance et à développer et contrôler le corpus de données factuelles sur les drogues et la criminalité et sur leurs répercussions pour la définition des politiques et l'adoption de décisions d'intervention. À l'occasion de la Conférence ministérielle de Praia, l'UNODC a publié le rapport intitulé "Le trafic de drogue comme menace à la sécurité en Afrique de l'Ouest" et lancé en 2009 la publication *Trafics transnationaux et état de droit en Afrique de l'Ouest: une évaluation des menaces*, qui contient des informations sur diverses activités illicites, allant du vol et du trafic de pétrole (phénomène appelé "bunkering" dans la sous-région) à la contrebande de cigarettes, de médicaments contrefaits et d'armes de petit calibre, et à la traite des personnes. Cette publication a été lancée lors d'une session du Conseil de sécurité sur l'Afrique de l'Ouest tenue à New York le 7 juillet 2009. L'UNODC prépare actuellement une étude sur la menace pour la sécurité que représente le trafic dans la bande sahélienne, étude qui sera réalisée dans le courant de 2010.

2. Élaboration de politiques et partenariats

31. Par le biais de son projet d'aide à la Commission de la CEDEAO en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie pour l'Afrique de l'Ouest de lutte contre les drogues et la criminalité organisée qui lui est liée, l'UNODC se propose de fournir une assistance technique à la Commission et aux États membres de la CEDEAO afin qu'ils puissent élaborer une stratégie régionale cohérente pour combattre le trafic de drogues et la criminalité organisée en résultant. Outre le fait qu'il a permis l'organisation de la Conférence ministérielle de Praia et l'adoption des mesures de suivi, le projet offre un cadre pour apporter en permanence une assistance technique à la Commission et aux États membres de la CEDEAO à l'appui du Plan d'action régional. Le projet aide également les États d'Afrique de l'Ouest à élaborer des programmes nationaux intégrés contre la drogue et le crime, ce qui est l'un des principaux objectifs du Plan d'action régional de la CEDEAO.

3. Partenariat avec le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale

32. L'Afrique de l'Ouest n'est pas seulement devenue une base d'opérations pour les trafiquants de drogues et les groupes criminels organisés; elle est aussi devenue vulnérable à la corruption et au blanchiment d'argent découlant du trafic de drogues et des autres formes de criminalité transnationale organisée, ce qui sape le

développement économique et social durable et la stabilité politique de la sous-région. Tout semble indiquer que l'argent est blanchi au moyen d'investissements dans le secteur immobilier et que d'importantes sommes d'argent sont transférées en dehors de la sous-région. Dans de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest, les institutions financières prolifèrent bien qu'il n'y ait pas eu d'essor concomitant des activités économiques, ce qui a suscité des interrogations quant à l'origine des avoirs. En réponse, tous les États de la sous-région ont adopté des cadres juridiques pour mettre en pratique la plupart des normes internationales contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En outre, plusieurs pays (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal et Togo) ont créé des services de renseignement financier qui ont commencé à recevoir et à analyser des informations divulguées sur des transactions financières suspectes. Cependant, sauf dans le cas du Nigéria, il n'y a pas encore eu de condamnation pour blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest. Afin d'obtenir des résultats concrets, il faut établir un réseau de services de renseignement financier opérant dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest. Une coopération plus étroite entre les organismes de détection et de répression et les autorités judiciaires demeure un préalable indispensable.

33. En décembre 2009, l'UNODC et le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) ont signé un mémorandum d'accord pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans les États membres de la CEDEAO. Ce mémorandum d'accord favorisera une coopération plus étroite entre l'UNODC et le GIABA, ce qui facilitera, en retour, l'application du Plan d'action régional de la CEDEAO et empêchera les auteurs de délits de profiter du produit de leurs crimes. Par le biais du mémorandum d'accord, les deux parties s'engagent à coopérer en vue d'élaborer des initiatives nationales et régionales visant à sensibiliser l'opinion au sujet de la vulnérabilité des États face au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme, à harmoniser les lois nationales avec les dispositions des instruments juridiques internationaux et à doter de capacités opérationnelles les services de renseignement financier, les organismes de détection et de répression et les autorités judiciaires, notamment en ce qui concerne la localisation et la confiscation du produit du crime, ainsi qu'à élaborer des stratégies nationales en vue de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

4. Aide au maintien de la paix et relèvement après conflit dans les États de l'Union du fleuve Mano

34. L'objectif général du projet, lancé en 2009, est de promouvoir le renforcement des capacités nationales et la coopération transfrontière pour lutter contre la criminalité organisée et le trafic de drogues, qui fragilisent la paix et le développement dans les États de l'Union du fleuve Mano (Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria et Sierra Leone). Le projet fournira également une assistance pour la préparation de l'Initiative pour la côte de l'Afrique de l'Ouest. Dans la phase initiale, les capacités des États de l'Union du fleuve Mano à lutter contre ce type de criminalité, à promouvoir la coopération transfrontière et la coordination interinstitutions et à utiliser les renseignements aux fins du maintien de l'ordre seront évaluées. L'assistance devra être fournie en veillant tout particulièrement à rendre possible une réforme à long terme et durable du secteur de la prévention du crime et de la justice pénale, dans le contexte de la réforme du secteur de la sécurité

et de manière à appuyer les interventions prioritaires menées dans le cadre du Plan d'action régional de la CEDEAO.

5. Détection et répression, lutte contre les stupéfiants et criminalistique

35. Fin 2008, l'UNODC a lancé un projet de renforcement des capacités en matière de détection et de répression pour lutter contre le trafic de drogues dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest, en particulier la Guinée-Bissau, le Mali, le Sénégal et la Sierra Leone. Sur la base des résultats des missions d'évaluation préliminaire réalisées en juillet 2009 et des demandes formulées par des bénéficiaires nationaux, une équipe de formateurs spécialisés élaborera et dirigera des programmes de formation adaptés à chaque pays. Les sessions de formation commenceront début 2010.

36. L'UNODC a élaboré un vaste programme interactif de formation assistée par ordinateur qui comprend plus de 70 modules dans des domaines liés à la détection et la répression. Grâce à ce programme, une formation de qualité peut être dispensée à un grand nombre d'étudiants à moindre coût. Deux centres de formation assistée par ordinateur ont été créés (l'un au Cap-Vert et l'autre au Nigéria) et deux autres sont en construction (l'un au Ghana et l'autre en Sierra Leone). L'UNODC souhaiterait mettre à la disposition de tous les États de l'Afrique de l'Ouest l'ensemble du cours de formation assisté par ordinateur dans toutes les langues officielles de la sous-région.

37. Par l'intermédiaire de sa Section scientifique et du laboratoire, l'UNODC fournit des cours de formation conjoints en criminalistique dans le cadre du programme Services d'assistance opérationnelle et soutien aux infrastructures à l'appui des forces de police africaines (OASIS Africa) d'INTERPOL, qui vise à améliorer la capacité opérationnelle des forces de police africaines pour combattre efficacement la criminalité nationale et internationale. Un cours sous-régional destiné aux pays anglophones d'Afrique de l'Ouest a été organisé au Nigéria en septembre 2009 et un cours similaire pour les pays francophones a eu lieu en Côte d'Ivoire en octobre 2009. L'objectif des cours est de sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques en matière d'investigations sur les lieux du crime ainsi qu'à la nature et la pertinence des preuves matérielles. L'UNODC a continué de soutenir les travaux menés en criminalistique par les États Membres au cours de la période considérée en fournissant des trousseaux pour l'identification des drogues et précurseurs sur le terrain à plusieurs pays, tels que le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Libéria, le Mali et le Sénégal.

38. L'UNODC a élaboré un projet sous-régional pour améliorer les services de criminalistique en Afrique de l'Ouest, qui sera lancé en 2010. Le projet appuiera la mise en place dans cette région d'une infrastructure durable et intégrée pour fournir des services criminalistiques de base dans la lutte contre les stupéfiants et les activités connexes, notamment les aspects du renseignement de base en criminalistique et pour utiliser les informations criminalistiques au cours des opérations. Dans le cadre du projet, un expert devrait être détaché auprès du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'UNODC à Dakar au cours du premier trimestre 2010.

6. Coopération transatlantique

39. En vue de renforcer la coopération transatlantique entre les services de détection et de répression des infractions en matière de drogues d'Amérique latine et d'Afrique de l'Ouest, les États membres de la CEDEAO ont été invités à la dix-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, qui s'est tenue sur l'île de Margarita (République bolivarienne du Venezuela), du 28 septembre au 2 octobre 2009. Des représentants des services de détection et de répression des pays d'Amérique latine et d'Afrique de l'Ouest ont par la suite signé un mémorandum d'accord visant à promouvoir les enquêtes conjointes sur certaines affaires lors d'une réunion organisée par l'UNODC en novembre 2009 à Bogota.

40. En vue de réduire la contrebande de cocaïne en provenance d'Amérique latine à destination de l'Afrique de l'Ouest, l'UNODC a lancé en 2008 un projet transatlantique d'échange de renseignements. Sept pays latino-américains et six pays ouest-africains ont été choisis pour y participer, ainsi que des agents de liaison européens basés dans les pays cibles. Le projet prévoit également l'échange d'informations avec le Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogues, basé à Lisbonne, et le renforcement de la coopération avec INTERPOL et Europol. D'une durée de trois ans et soutenu par la Commission européenne, il vise à créer un mécanisme multirégional d'échange de renseignements et de promotion d'enquêtes fondées sur le renseignement pour l'interception des envois de drogues en Amérique latine, en Afrique de l'Ouest et en Europe.

41. L'UNODC a pris l'initiative d'élaborer le projet de communication aéroportuaire AIRCOP en coopération avec INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes. Le projet AIRCOP vise à créer des unités communes de lutte contre le trafic dans 10 aéroports situés sur les itinéraires du trafic de drogues en Afrique et au Brésil et à les relier à la base de données I-24/7 et au système de communication d'INTERPOL ainsi qu'au système de communication du Réseau douanier de lutte contre la fraude mis en place par l'Organisation mondiale des douanes. Il serait également possible de relier des aéroports d'Afrique à des aéroports des pays d'origine et de destination. Le projet démarrera en 2010. La Commission européenne, qui le soutient financièrement, a demandé à l'UNODC de reproduire le projet AIRCOP pour l'Amérique latine et de favoriser des synergies entre AIRCOP Afrique et AIRCOP Amérique latine.

42. Le Programme de contrôle des conteneurs, qui est mis en œuvre conjointement par l'UNODC et l'Organisation mondiale des douanes, possède actuellement des sites en Amérique du Sud, en Amérique centrale, en Afrique et en Asie centrale. L'initiative se concentre sur la mise en place de services mixtes de contrôle portuaire composés de policiers, de douaniers, de gendarmes et d'agents de répression du trafic de drogues. Les équipes reçoivent une formation à l'analyse des risques, au profilage et à l'inspection des conteneurs, qui est dispensée par d'éminents experts internationaux. Destinées principalement à combattre la contrebande de drogues, les activités de profilage et de recherche peuvent également servir à prévenir le trafic d'armes, de médicaments contrefaits, de déchets toxiques, de véhicules volés ou de cigarettes, selon les priorités locales et les menaces pressenties. En Afrique, la mise en œuvre du projet s'est achevée au Sénégal. Le service mixte du port de Dakar, formé et équipé, est désormais opérationnel. Au

Ghana, un service mixte a été créé et équipé dans le port de Tema en octobre 2008; il a reçu une formation théorique et pratique. L'équipe, pleinement opérationnelle, a déjà saisi plus de 200 kg de cocaïne ainsi que des voitures volées. Au Cap-Vert, des services mixtes seront mis en place dans trois ports dans un proche avenir. Dans un premier temps, les services ont reçu une formation théorique et pratique en septembre 2009. Au Mali, les activités doivent débiter en 2010 au terminal à conteneurs (port sec) de Bamako. Toujours en 2010, l'UNODC prévoit d'effectuer des missions d'évaluation dans des ports du Bénin, de la Côte d'Ivoire et du Togo. Une fois que ces missions auront eu lieu, les activités pourront démarrer, sous réserve que des fonds supplémentaires soient disponibles pour ces pays.

7. Abus de drogues et prévention du VIH/sida

43. À côté de la hausse du trafic de drogues dans la région, une quantité croissante de drogues qui arrive en Afrique de l'Ouest est consommée sur place. Cette nouvelle évolution est peu surprenante au regard de la modicité des prix et de l'abondance de l'offre. Les petits trafiquants touchent une partie de la cocaïne à titre de rémunération (notamment du crack) qu'ils vendent ensuite au détail sur le marché intérieur. À des prix compris entre 17 et 55 dollars le gramme, la cocaïne reste plutôt abordable. Les prix sont les plus modérés dans les pays qui constituent les principaux points d'entrée de la cocaïne en Afrique de l'Ouest. Des évaluations rapides de la situation effectuées par l'UNODC parmi les usagers de drogues dans les communautés locales et en milieu carcéral (au Nigéria en 2005, en Sierra Leone en 2006 et au Cap-Vert en 2007) ont montré que l'abus de cocaïne prenait des proportions alarmantes dans les groupes vulnérables, en particulier chez les jeunes et les femmes. L'usage répandu de crack parmi les prisonniers est également très préoccupant. On sait que le crack coûte moins cher et engendre une dépendance plus forte que d'autres formes de cocaïne. L'abus de cocaïne, associé au chômage généralisé des jeunes en Afrique de l'Ouest, est à l'origine de la délinquance urbaine et de la violence entre bandes de jeunes, ce qui encourage les activités criminelles en général et sape la paix et la sécurité dans la société. À côté de la menace posée par la cocaïne en termes de santé publique et de sécurité en Afrique de l'Ouest, on voit également se dessiner une tendance à l'usage de drogues par injection dans plusieurs pays de la région, ce qui augmente le risque d'une épidémie de VIH. Il ressort d'évaluations rapides de la situation effectuées récemment par l'UNODC que les consommateurs de drogues adoptent des comportements à risque tels que l'injection de drogues et le partage de seringues.

44. L'UNODC a récemment lancé un programme conjoint avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour fédérer les énergies autour du traitement et de la prise en charge de la toxicomanie. Il s'agit notamment de préconiser des politiques et des cadres législatifs de soutien, de renforcer les capacités en formant les formateurs et les prestataires de services et d'établir des réseaux de services de traitement et de prise en charge fondés sur des données scientifiques et des principes éthiques, facilement accessibles pour les usagers de drogues, abordables pour les prestataires et intégrés dans le système national de santé. Les pays d'Afrique de l'Ouest bénéficieront eux aussi de ce programme.

45. En décembre 2009, l'UNODC a organisé, en collaboration avec des partenaires tels que la Banque mondiale, l'OMS, ONUSIDA et des partenaires nationaux, une consultation régionale sur la prévention et le traitement du VIH/sida

parmi les prisonniers et les usagers de drogues par injection en Afrique de l'Ouest et du Centre. Lors de la consultation, tenue en Côte d'Ivoire, des experts d'Afrique de l'Ouest et du Centre, mais aussi d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, ont échangé leurs données d'expérience. Les participants ont adopté une feuille de route prévoyant des activités spécifiques en vue de la mise en œuvre rapide de programmes dans les différents pays et ont déterminé dans les grandes lignes les budgets et mécanismes nécessaires à la fourniture de l'appui dont sont convenus les pays participants et les partenaires. La feuille de route vise à appuyer la mise en œuvre des recommandations entérinées pendant la consultation régionale, l'instauration d'un réseau de partenariat contre la propagation du VIH en milieu carcéral et une déclaration d'engagement en faveur de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

46. La consultation régionale a été tenue pour appuyer le Plan d'action régional de la CEDEAO, en particulier pour ce qui est de la lutte menée aux niveaux national et régional, sur la base de données factuelles, contre l'abus de drogues et de la prise en compte du VIH/sida et des drogues dans le secteur éducatif et les services de prévention.

B. Initiatives nationales: principaux programmes intégrés sur la drogue et le crime

47. Les programmes nationaux intégrés de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée élaborés conjointement par l'UNODC et les gouvernements constituent des cadres stratégiques et de développement pour répondre efficacement à ces menaces dans la sous-région. Ils sont élaborés à partir d'une approche globale et participative. La sécurité et l'état de droit étant indispensables à un développement durable, les programmes mettent l'accent sur les questions liées à la gestion du renseignement, le renforcement de l'efficacité et de la coordination des services de détection et de répression, et la mise sur pied d'un système de justice pénale fonctionnel et efficace adapté aux problèmes de criminalité, notamment au blanchiment d'argent et à la corruption. La mise au point de programmes nationaux intégrés est conforme aux objectifs du Plan d'action régional de la CEDEAO. L'UNODC a commencé à mettre en œuvre de tels programmes au Cap-Vert, en Guinée-Bissau et au Mali et envisage d'en finaliser et d'en lancer d'autres au Bénin, au Burkina Faso, au Ghana, en Mauritanie, au Niger, au Nigéria, en Sierra Leone et au Togo en 2010.

Cap-Vert

48. En collaboration avec le Comité interministériel de lutte contre la drogue et le Ministère de la justice du Cap-Vert, l'UNODC s'emploie à mettre en œuvre un programme intégré de lutte contre la drogue et de prévention de la criminalité. Un volet important de ce programme est le programme cap-verdien de lutte contre le trafic de drogues, qui a pour but de renforcer les capacités des services de répression du Cap-Vert pour prévenir et combattre plus efficacement le fléau de la drogue et la criminalité organisée. Dans le cadre de ce programme, des équipes interinstitutions ont été créées dans les aéroports internationaux, des logiciels de renseignement fournis à la police judiciaire et à d'autres organismes, un laboratoire de police scientifique ultramoderne créé, une salle de classe informatisée équipée pour les

formations et le logiciel de formation assistée par ordinateur de l'UNODC adapté en portugais. Un système automatisé d'identification des empreintes digitales sera opérationnel au Cap-Vert dans un proche avenir. L'UNODC développe le programme actuel sur la drogue et le crime dans le cadre de l'Initiative "Une ONU".

Guinée-Bissau

49. En Guinée-Bissau, aucune saisie de cocaïne n'a été signalée ces derniers mois. Toutefois, selon des renseignements officieux, le trafic se poursuit sur de nombreuses îles privées du pays, au moyen notamment d'avions et de vedettes rapides. De plus, on a découvert des laboratoires clandestins de production de stupéfiants en Guinée voisine. Avec cette évolution, le territoire bissau-guinéen suscite encore davantage les convoitises des groupes criminels. Dans ce contexte, les autorités nationales et, en particulier, les services de détection et de répression, doivent poursuivre leurs efforts.

50. En 2008, l'UNODC a lancé la mise en œuvre du programme national de lutte contre les stupéfiants pour la Guinée-Bissau, qui vise à prévenir et à combattre le trafic de drogues à destination et en provenance de ce pays grâce à la création d'une brigade antistupéfiants. Ce programme entend renforcer les capacités de la police judiciaire et intensifier la coopération interinstitutions et judiciaire pour garantir une application efficace de la loi. En outre, un groupe spécialisé de juges et de procureurs est mis en place pour renforcer l'action de la police judiciaire au moyen d'outils juridiques internationaux de promotion de la coopération. Une troisième phase du programme prévoit la création d'une école de police, la mise au point de modules de formation à grande échelle, la fourniture de matériel et la modernisation des prisons. En 2008, l'UNODC a ouvert un bureau de projet à Bissau avec du personnel spécialisé, y compris un conseiller pour les questions de drogue et de criminalité organisée et un conseiller juridique affecté au Ministère de la justice.

51. Pendant la première année et demie d'existence du programme, la Guinée-Bissau a connu des troubles politiques. Le Président João Bernardo Vieira et le chef d'état-major de l'armée ont été tués en mars 2009. Ensuite, ce sont un candidat à la présidentielle et un ancien ministre de la défense qui ont été assassinés. Des élections ont eu lieu et un gouvernement a été instauré fin 2009. À cette époque, l'UNODC a mis des services de formation, du matériel et de nouveaux locaux à la disposition de la police judiciaire, ce qui lui a permis d'apporter un appui à la commission chargée d'enquêter sur les meurtres du Président et du chef d'état-major de l'armée dans les domaines des enquêtes, des recherches et de la constitution du dossier d'accusation. Pour ce qui est de la réforme pénitentiaire, l'UNODC achèvera, au premier trimestre 2010, la modernisation de deux prisons en province et commencera la reconstruction d'une prison à Bissau. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, le Gouvernement brésilien a mis au point, en collaboration avec l'UNODC et le Ministère de la justice bissau-guinéen, un projet prévoyant la création d'un centre de formation pour les forces de sécurité, qui sera lancé en 2010.

52. Un poste de conseiller pour les questions de drogue et de criminalité organisée a été créé au sein du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, qui sera pourvu en janvier 2010. Dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau, l'UNODC travaille en étroite collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix dans la mise en œuvre des programmes concernant la police.

Sierra Leone

53. Face à l'utilisation croissante de la Sierra Leone pour le trafic de drogues en provenance d'Amérique latine et compte tenu du fait que ce trafic sape le processus démocratique et constitue une réelle menace pour la sécurité et la stabilité dans le pays, l'UNODC a lancé fin 2009, dans le cadre de la *Vision commune des Nations Unies*¹, un projet visant à renforcer la capacité des institutions de répondre à la menace posée par le trafic de drogues et la criminalité organisée en Sierra Leone. Il s'agit d'un pays prioritaire pour l'UNODC en Afrique de l'Ouest, pour ce qui est de la consolidation de la paix et de la programmation intégrée entre les organisations.

54. Les activités menées par l'UNODC en Sierra Leone, y compris l'Initiative pour la côte de l'Afrique de l'Ouest, sont conformes à la *Vision commune* et entrent dans le cadre des activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone visant à appuyer les forces de sécurité nationales. Ces initiatives, qui renforcent de manière cohérente le rôle important joué par le Bureau intégré pour la consolidation, sont conformes à l'*Agenda pour le changement* du Président sierra-léonais, selon lequel le trafic de drogues et la corruption constituent des risques majeurs pour le pays. Le Bureau intégré pour la consolidation a pu par ailleurs créer deux postes de spécialiste des politiques, dans les domaines des mesures de détection et de répression et de la lutte contre la corruption, qui seront pourvus début 2010. Pour ce qui est des questions du développement des jeunes et de l'emploi recensées dans le document énonçant la *Vision commune*, l'UNODC apporte une assistance dans les domaines de la réduction de la demande de drogues et de la prévention du VIH/sida.

55. En 2009, l'UNODC a contribué à finaliser le document énonçant la *Vision commune* et le document relatif au fonds d'affectation spéciale multi-donateurs pour la Sierra Leone. La *Vision commune* encadre les activités menées par l'ONU pour remplir le mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité, appuyer les travaux et poursuivre les objectifs de la Commission de consolidation de la paix. Le fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la Sierra Leone, qui doit constituer une plate-forme cohérente et rationnelle pour la mobilisation des ressources, l'allocation des fonds et la publication des résultats relatifs aux priorités programmatiques, constitue un élément clef de la *Vision commune*. Il est conforme à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement: appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle, notamment pour ce qui est de l'appropriation nationale, de l'alignement sur les priorités nationales, de l'harmonisation et de la coordination. Il s'inscrit également dans le cadre de l'initiative "Unis dans l'action" des Nations Unies (voir A/61/583) et des efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer l'intégration des activités politiques, développementales et humanitaires dans le système des Nations Unies, à travers un réseau de bureaux intégrés des Nations Unies.

Guinée

56. Début 2009, à la suite du décès du Président guinéen Lansana Conté, l'UNODC a envoyé une mission à Conakry, à la demande du Département des affaires politiques et des autorités intérimaires, pour évaluer ce dont le

¹ Peut être consultée à l'adresse <http://www.sierraleoneconference2009.org/docs/Joint%20Vision%20for%20Sierra%20Leone.pdf>.

Gouvernement avait besoin pour mettre en œuvre la stratégie nationale contre la drogue et le crime, compte tenu notamment des arrestations pour trafic de drogues qui avaient eu lieu après le décès du Président (des membres de sa famille figuraient parmi les personnes arrêtées). L'UNODC a principalement recommandé d'apporter un appui initial à la commission nationale actuellement chargée de lutter contre la drogue et le crime, dans le cadre de la présence de l'ONU dans le pays, en plaçant par exemple un conseiller en matière de détection et de répression dans l'équipe de pays des Nations Unies, sous réserve de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité.

57. Dans une lettre datée du 28 juillet 2009, le Représentant permanent de la Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies a lancé, par l'intermédiaire du Secrétaire général, un appel urgent à la communauté internationale, en particulier aux organismes et programmes concernés des Nations Unies, leur demandant d'apporter un appui efficace à la Guinée en relation avec la découverte d'importantes quantités de produits chimiques toxiques en plusieurs endroits du pays (A/64/227-S/2009/402). L'UNODC a par conséquent effectué deux missions techniques, l'une en juillet et l'autre en août, avec des experts d'INTERPOL et d'autres organisations internationales. Celles-ci visaient avant tout à confirmer l'existence d'activités de production de drogues illicites sur certains sites visités et à identifier les produits chimiques saisis en vue de leur élimination en toute sécurité. L'UNODC a communiqué ses constatations et ses recommandations aux autorités intérimaires.

Sahel: Mali, Mauritanie et Niger

58. En septembre 2009, l'UNODC a lancé un programme national intégré contre la drogue et la criminalité destiné au Mali, qui a pour objectif de renforcer les capacités opérationnelles du Gouvernement malien pour empêcher que le territoire national soit utilisé par les trafiquants et les groupes criminels organisés. Parmi les principaux éléments d'un tel programme figurent la mise en place d'un comité interministériel chargé de la lutte contre la drogue et la criminalité organisée et le renforcement des capacités des services de détection et de répression et du service de renseignement financier. Il est aussi envisagé de renforcer le cadre juridique, de relancer l'action au niveau local, et de mener des activités de prévention de la criminalité et de l'abus de drogues.

59. L'UNODC a déjà mis au point des projets de programmes intégrés pour la Mauritanie et le Niger.

Programme régional de l'UNODC pour l'Afrique de l'Ouest

60. L'UNODC a élaboré un programme régional pour l'Afrique de l'Ouest qui appuie le Plan d'action régional de la CEDEAO. Ce programme, qui sera lancé au premier trimestre 2010, fait partie d'une nouvelle génération de programmes régionaux de l'UNODC destinés à diverses parties du monde.

61. Le programme régional a pour objectif général d'appuyer les efforts déployés par les États d'Afrique de l'Ouest, ainsi que par les organisations régionales et la société civile, pour faire face aux menaces à la sécurité humaine, en constante évolution, et promouvoir l'état de droit et la bonne gouvernance. Il vise à obtenir des résultats clairs ayant un impact tangible, s'inscrivant dans le cadre de la

Déclaration politique sur la prévention de l'usage illicite de drogues, le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest. Le programme, conforme à la stratégie de l'UNODC pour la période 2008-2011 (résolution 2007/12, annexe du Conseil économique et social), constituera la base de l'appui apporté au Plan d'action régional de la CEDEAO.

IV. Conclusions et recommandations

62. Ces dernières années, l'UNODC a appelé l'attention sur des problèmes majeurs qui menacent la stabilité socioéconomique et politique, ainsi que la sécurité, de l'Afrique de l'Ouest, problèmes qui nécessitent des efforts soutenus et une attention constante de la part du système des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble. L'UNODC soutient activement les efforts visant à lutter contre des problèmes tels que le trafic de drogues et la criminalité organisée, qui ont tous deux des incidences sur le développement et la sécurité de la sous-région.

63. L'UNODC se réjouit de travailler en étroite collaboration avec la Commission de la CEDEAO, les États membres d'Afrique de l'Ouest, ses partenaires de l'ONU (y compris le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix), INTERPOL et la Commission européenne. Ensemble, ces organismes continuent d'attirer l'attention sur les liens existant entre le trafic de drogues et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et à encourager la prise de mesures décisives pour lutter contre ce problème dans la région.

64. La Commission des stupéfiants voudra peut-être envisager ce qui suit:

a) Exhorter la communauté internationale à continuer d'apporter un appui à l'Afrique de l'Ouest, en rappelant que la sous-région reste vulnérable aux menaces posées par le trafic de drogues et la criminalité organisée;

b) Saluer les progrès réalisés en 2009 pour appuyer la mise en œuvre de la Déclaration politique sur la prévention de l'usage illicite de drogues, le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest de la CEDEAO et du Plan d'action régional pour lutter contre le problème croissant du trafic de drogues illicites, la criminalité organisée et l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest (2008-2011);

c) Saluer les résultats de la table ronde des donateurs de la CEDEAO tenue à Vienne en décembre 2009, lors de laquelle des contributions en faveur du plan opérationnel de la CEDEAO, du mécanisme de suivi et d'évaluation et d'autres destinées à la sous-région ont été annoncées;

d) Exhorter les États Membres à continuer d'appuyer le renforcement des capacités opérationnelles de la Commission de la CEDEAO et la mise en œuvre du Plan d'action régional de la CEDEAO;

e) Saluer et appuyer le mécanisme de suivi et d'évaluation de la CEDEAO et présenter les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action régional de la CEDEAO (2009-2012), y compris au niveau du Conseil de sécurité, afin d'encourager la mobilisation et l'assistance des États Membres;

f) Saluer l'approche multidisciplinaire internationale adoptée dans le cadre de l'Initiative pour la côte de l'Afrique de l'Ouest pour aider la sous-région et appeler la communauté internationale à fournir les ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'Initiative;

g) Soutenir l'Initiative conjointe pour la côte de l'Afrique de l'Ouest, y compris le volet prévoyant la création d'unités de lutte contre la criminalité transnationale, en vue de l'échange d'informations et de renseignements, de la coopération transfrontalière et de l'utilisation de techniques modernes d'interception pour s'attaquer aux groupes de trafiquants de drogues;

h) Exhorter les États Membres à soutenir la sous-région dans les domaines de la prévention et du traitement de l'abus de drogues et du VIH/sida;

i) Exhorter les États Membres à s'attaquer aux fléaux du trafic de drogues et de la criminalité organisée à toutes les étapes (dans les pays d'origine, de transit et de destination), à soutenir la coopération transatlantique sur la base d'une responsabilité commune et partagée face au problème mondial de la drogue, et à appuyer les organisations et mécanismes concernés aux niveaux national, sous-régional et régional;

j) Appeler l'attention des États Membres sur la nécessité d'assurer la coordination de l'action menée par l'ONU et par ses partenaires et d'accroître l'efficacité des efforts déployés aux niveaux national et international;

k) Rappeler aux États Membres leur obligation de lutter contre le trafic de drogues, de mener des enquêtes approfondies et d'engager des poursuites à l'encontre des personnes et entités impliquées dans le trafic de drogues. Exhorter les États à adhérer aux conventions internationales et à prendre des mesures appropriées pour mettre en œuvre les mesures qu'elles contiennent;

l) Exhorter les États Membres à prendre des mesures adéquates pour combattre la corruption et à prévoir des budgets nationaux adéquats pour les stratégies nationales contre la drogue et le crime, qui soient conformes au Plan d'action régional de la CEDEAO;

m) Rappeler l'effort collectif important déployé par les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, la société civile et d'autres parties prenantes et leur contribution dans la lutte contre le trafic de drogues;

n) Appeler à la poursuite de l'assistance financière et technique en faveur de l'Afrique de l'Ouest;

o) Demander au Directeur exécutif de l'UNODC de rendre compte à la Commission, à sa cinquante-quatrième session, des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action régional de la CEDEAO, ainsi que d'autres initiatives nationales ou régionales visant à aider les États d'Afrique de l'Ouest à lutter contre le trafic de drogues et la criminalité organisée.